



PLAN LOCAL D'URBANISME

12U17

Rendu exécutoire
le



ANNEXES SANITAIRES

Date d'origine :
Mai 2019

5

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 13 Mai 2019

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : nicolas.thimonier @arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise





PLAN LOCAL D'URBANISME

12U17

Rendu exécutoire
le



NOTICE SANITAIRE

Date d'origine :

Mai 2019

5a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **13 Mai 2019**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : nicolas.thimonier @arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



AVERTISSEMENT

L'objet des annexes sanitaires est de faire le point sur les équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers. La défense incendie est également évoquée.

Ces annexes soulignent d'éventuelles insuffisances aussi bien quantitatives que qualitatives sur la situation sanitaire de la collectivité.

Elles sont l'occasion de proposer les diverses améliorations à apporter surtout en ce qui concerne les normes de qualité en matière sanitaire, par exemple qualité de l'eau de consommation, état de pollution des nappes, périmètres de protection des points d'eau.

Pour ce qui est de la création ou du renforcement d'équipements d'infrastructure, les annexes sanitaires permettent de définir les servitudes et les emplacements réservés.

DÉFENSE INCENDIE

Le dernier relevé révèle que la défense extérieure contre l'incendie (DECI) est assurée par 22 hydrants/poteaux incendie et un point d'eau artificiel, qui couvrent l'ensemble des secteurs urbanisés de la commune.

Pratiquement la totalité des poteaux incendie sont aux normes, avec 15 hydrants en bon état, présentant un débit suffisant, sans anomalies et accessibles pour les services du SDIS.

Seul un poteau situé rue de la sucrerie présente un débit inférieur à 60m³/h et 6 poteaux présentent une implantation difficile d'accès (trop près d'un mur) ou une ouverture difficile. A noter que ces poteaux incendie défectueux sont situés dans des secteurs dont la défense est déjà assurée par des hydrants aux normes situés à moins de 200 mètres. La liste des hydrants et leurs caractéristiques est présentée ci-après.

La défense incendie est désormais contrôlée chaque année par le gestionnaire du réseau d'alimentation en eau potable, à savoir Véolia.

La défense incendie et les caractéristiques hydrauliques sont établies sur la base du Règlement départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) signé par le Préfet de l'Oise en date du 19 décembre 2016.

Etat du patrimoine de Défense Incendie

Wavignies

Commune de WAVIGNIES

N°	Adresse	Type	Marque	Série	Statut	Pression Statique [bars]	Pression Dynamique * [bars]	Débit sous 1 bar [m³/h]	Commentaire	Date contrôle
1	48 RUE LUCIEN SUEUR	PI	BAYARD	EMERAUDE	Public	3,90	1,10			26/09/2018
2	FACE 152 RUE LUCIEN SUEUR	PI	PT MOUSSON	Ajax	Public	3,60		40		26/09/2018
3	ANGLE RUE LUCIEN SUEUR RUE JEAN DUPUY	PI	PT MOUSSON	Atlas	Public	3,50	1,40			26/09/2018
4	310 RUE JEAN DUPUY	PI	PT MOUSSON	Atlas	Public	3,50	1,50			26/09/2018
5	48 RUE DE LA HERCHERIE (A COTE DE LA MAIRIE)	PI	PT MOUSSON	Ajax	Public	3,60	1,50			26/09/2018
6	FACE AU N° 219 RUE DOUCE	PI	PT MOUSSON	Atlas	Public	3,40	1,50			01/10/2018
7	SALLE DES FÊTES	PI	BAYARD	EMERAUDE	Public	4,00	2,20			01/10/2018
8	RUE DU SACQ	PI	PT MOUSSON	Ajax	Public	4,10	2,60			01/10/2018
10	FACE 126 RUE DU JARDIN DE LA TOUR	PI	PT MOUSSON	Atlas	Public	3,50	1,00			26/09/2018
13	339 RUE MATHIAS	PI	BAYARD	SAPHIR SR	Public	3,50	1,70			01/10/2018
14	51 RUE DE LA SUCRERIE	PI	BAYARD	EMERAUDE	Public	3,50	1,50			01/10/2018

*Pression résiduelle à 60 m3/h

N°	Adresse	Type	Marque	Série	Statut	Pression Statique [bars]	Pression Dynamique * [bars]	Débit sous 1 bar [m³/h]	Commentaire	Date contrôle
16	715 RUE LUCIEN SUEUR	PI	BAYARD	SAPHIR SR	Public	3,40		38		24/09/2018
17	245 RUE DE L'ORME (ANGLE RUE DE LA SUCRERIE)	PI	BAYARD	EMERAUDE	Public	3,50	1,60			01/10/2018
18	359 RUE BRULEE	PI	BAYARD	SAPHIR SR	Public	3,60	2,00			01/10/2018
19	82 RUE DOUCE	PI	BAYARD	SAPHIR SR	Public	3,50	1,50			01/10/2018
20	RUE DE GORELIER	PI	BAYARD	SAPHIR SR	Public	3,50		56		26/09/2018
21	RUE HENRI VINCENOT	PI	BAYARD	SAPHIR SR	Public	3,60	1,40			24/09/2018
22	RUE DE LA LIBERATION ANGLE HERCHERIE	CI			Public				Contrôle visuel OK	24/09/2018
23	RUE JEAN-PIERRE BRAINE	PI	BAYARD	SAPHIR SR	Public	1,50	1,20		NOUVEL HYDRANT	16/05/2018

Plan du Patrimoine de Défense Incendie

Commune de WAVIGNIES





PREFET DE L'OISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Groupement Prévision
8 Avenue de l'Europe – ZAE Beauvais Tillé
BP 20870
60008 BEAUVAIS Cedex
Tel. : 03 44 84 20 81
Fax : 03 44 84 20 02
E-mail : service.prevision@sdis60.fr

Tillé, le 13 mars 2017

Affaire suivie par : M. le Ltn COPPIN
Réf. : AC. 2017 64

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE

à

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise
40 Rue Jean Racine
BP 20317 60000 BEAUVAIS cedex

OBJET : Plan Local d'Urbanisme
Collecte des informations en vue du Porter à Connaissance

P.J. : 1 fiche technique.

Dans le cadre de révision de son Plan Local d'Urbanisme de la commune de WAVIGNIES, vous me demandez de vous fournir les informations utiles relevant de ma compétence.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est assurée par 21 Points d'Eau Incendie dont un indisponible.

Je vous transmets ces informations sous la forme d'une fiche technique. Celle-ci concerne essentiellement le réseau hydraulique et le réseau voirie selon le type de zone. Ces caractéristiques hydrauliques ont été établies sur la base du Règlement départemental de la Défense Extérieur Contre l'Incendie (RDDECI) signé par le Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 19 décembre 2016.

D'autre part, je souhaite que mes services soient associés à la révision du plan local d'urbanisme.

Pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles, je vous demande de prendre contact avec le Service Prévision.

Le Directeur Départemental des Services
D'incendie et de Secours

Colonel hc Luc CORACK

Défense Incendie commune de WAVIGNIES

60701

WAVIGNIES

Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
1	P100	48 rue Lucien Sueur (ancienne rue de Paris)	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓		Valeurs relevées par la société Veolia: 60m ³ /h sous 1,5 b de Pression dynamique Débit sous 1 b et/ou 0,6 b de Pression dynamique inconnu(s) Débit maxi inconnu
2	P100	face 152 rue Lucien Sueur, Face à l'ancienne sucrerie	100	100/2x070	✗	✗	✓	✓	Implantation trop près d'un mur.	Valeurs relevées par la société Veolia: Débit sous 0,6 b de Pression dynamique inconnu Débit maxi inconnu
3	P100	angle des rues Lucien Sueur et Jean Dupuy	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
4	P100	310 rue Jean Dupuis face boulangerie	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
5	P100	48 rue de la hercherie (à coté de la mairie)	150	100/2x070	✓	✗	✓	✓	Ouverture point d'eau difficile	
6	P100	face 219 rue douce a coté transformateur edf	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓		a graisser
7	P100	place de la salle des fetes (salle agora)	150	100/2x070	✓	✗	✓	✓	Capot cassé Manque 1 bouchon de 70	
8	P100	rue du sacq	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
9	B070	face au 191 rue gorelier	080	070	✗	✗	✓	✓	Ouverture point d'eau impossible CARRE VANNE HS	BI hors service
10	P100	126 rue du jardin de la tour a coté transformateur edf	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
11	B070	face 273 rue de la hercherie	080	070	✗	✗	✓	✓	trop pret du mur	
13	P100	339 rue mathias	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
14	P100	rue de la sucrerie coté transformateur edf	150	100/2x070	✗	✗	✓	✓	Capot cassé Débit inférieur à 60 M ³ /H	
15	B070	230 rue de froissy	080	070	✗	✗	✓	✓		HS

Légende

- *Etat
- *Anomalie
- *Accès
- * Signalisation
- ✗ -Indisponible
- Avec anomalies
- Non autorisée
- Problématique
- ✓ -En service
- Sans anomalie
- Autorisée
- Sans problème
- ✗ -Non conforme en service

Observations

Défense Incendie commune de WAVIGNIES

Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
16	P100	715 Rue Lucien Sueur, Ancienne rue de Paris	100	100/2x07 0	✗	✗	✓	✓		
17	P100	245 Rue de l'Orme, rue de l'orme angle rue de la sucrierie	150	100/2x07 0	✓	✓	✓	✓		
18	P100	359 Rue brûlée, 359 rue brûlée	150	100/2x07 0	✓	✓	✓	✓		
19	P100	82 Rue Douce, rue gorellier angle rue douce	100	100/2x07 0	✓	✓	✓	✓		
20	P100	421 Rue Corelier, 421 rue gorellier	100	100/2x07 0	✓	✓	✓	✓		

Légende

* Etat	✗	-Indisponible	✓	-En service	✗	-Non conforme en service
* Anomalie	✗	-Avec anomalies	✓	-Sans anomalie	✗	
* Accès	✓	-Non autorisée	✓	-Autorisée	✗	
* Signalisation	✓	-Problématique	✓	-Sans problème	✗	

PENNA

N°	Type	Adresse	m3/h Ré-alim.	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
21	RES	rue de froissy face rue de la hercherie		✓	✓	✓	✓		

Légende

* Etat	✗	-Indisponible	✓	-En service	✗	-Non conforme en service
* Anomalie	✗	-Avec anomalies	✓	-Sans anomalie	✗	
* Accès	✓	-Non autorisée	✓	-Autorisée	✗	
* Signalisation	✓	-Problématique	✓	-Sans problème	✗	

Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
22	P100	Rue Vincenot, au fond de l'impasse, à l'angle de la dernière maison, côté gauche	Inconnu	100/2x07 0	✓	✓	✓	✓		

Légende

* Etat	✗	-Indisponible	✓	-En service	✗	-Non conforme en service
* Anomalie	✗	-Avec anomalies	✓	-Sans anomalie	✗	
* Accès	✓	-Non autorisée	✓	-Autorisée	✗	
* Signalisation	✓	-Problématique	✓	-Sans problème	✗	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable est une compétence de la Communauté de Communes du Plateau Picard et la commune de Wavignies gère le réseau d'adduction en eau potable en régie directe. L'exploitation et l'entretien du réseau sont confiés à Véolia jusqu'en 2023.

L'eau potable distribuée provient d'un point de captage situé sur le territoire communal, au sud-ouest du bourg. Ce point de captage génère un périmètre de protection immédiat, rapproché et éloigné, périmètres définis par arrêté déclarant d'utilité publique la protection de la ressource en eau dès 1984. L'occupation du sol y est réglementée de façon à limiter toute activité susceptible de provoquer des pollutions. Ces périmètres ne concernent pas le tissu bâti du secteur aggloméré.

L'eau prélevée présente une bonne qualité bactériologique, mais une teneur en nitrates supérieure à la limite de qualité, de 53,3 mg/L au 16 mai 2019, soit 3,3 mg/L de plus que la limite de qualité. Des études sont en cours afin de définir un nouveau point de captage, ou pour prévoir l'interconnexion du réseau de Wavignies avec le réseau des communes voisines.

En terme de quantité, le volume total prélevé est de 46 474 m³ en 2016, en totalité pour l'alimentation en eau potable à usage domestique. Ce volume représente une consommation moyenne d'environ 95 litres par habitant et par jour. A noter que la quantité d'eau prélevée est variable d'une année sur l'autre selon la part prélevée pour l'irrigation, qui s'est élevé à 40% de la ressource prélevée en 2015, soit 77 261 m³ prélevés en 2015. La capacité du captage est donc largement supérieure aux besoins en eau des habitants présents et futurs.

Le réseau d'adduction en eau potable s'organise à partir d'une canalisation de diamètre 150 mm depuis le point de captage, qui alimente la rue Sacq, rue Douce, rue Jean Dupuy, rue de l'Orme et rue de la Sucrierie, ainsi que le lotissement de la rue Henri Vincenot. Des canalisations de capacité 80 à 100 mm de diamètre sont présentes rue de la Hercherie, rue Brûlée, rue de la Libération et rue Lucien Sueur. A noter que la partie sud de la rue Douce n'est pas alimentée en eau potable, la ferme en entrée de ville étant alimentée par la rue du Sacq.

Le réseau est donc actuellement suffisant, et, au regard du projet de développement communal et du potentiel d'accueil de nouvelles habitations dans les dents creuses, dans les emprises encore disponibles dans la trame urbaine et dans les secteurs à enjeux d'aménagement, le renforcement de certaines conduites pourrait s'avérer nécessaire. Il convient de rappeler que dans les zones urbaines (U) délimitées au PLU, la commune doit amener jusqu'au devant de la propriété, les réseaux s'il n'existe pas. Le raccordement de la construction à la conduite sur la voie publique est à la charge du propriétaire. Il pourra être demandé à l'aménageur de renforcer les réseaux pour desservir les zones à urbaniser (AU).

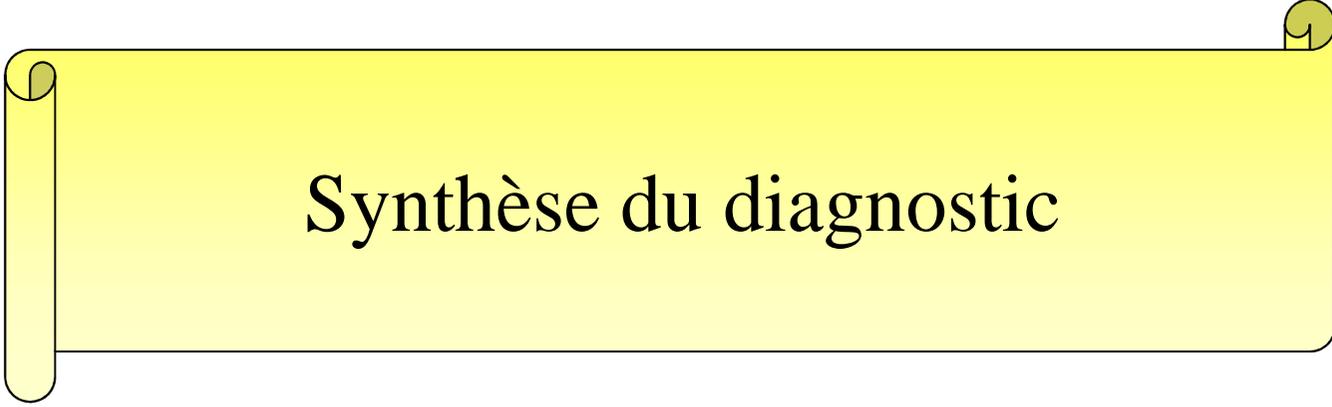
Commune de
Wavignies



SEAO
Agence de Beauvais

GESTION OPTIMALE DE LA RESSOURCE EN EAU

Etablissement des fiches de vie et diagnostic du captage d'eau potable
situé sur la commune de Wavignies (60)



Synthèse du diagnostic

Les grandes lignes de la réflexion

Au niveau de l'ouvrage

Les observations et les constats

Ouvrage réalisé en 1976 pour capter l'aquifère crayeux sous une très faible couverture limoneuse

Ouvrage testé à 50 m³/h ayant pu être plus productif à la jonction de 2 vallées sèches (signes de fracturation)

Ouvrage limité en productivité à cause d'un niveau d'eau bas et d'un bassin versant souterrain réduit

Fluctuations pluri-métriques du niveau statique de la nappe de la craie nécessitant d'assurer un suivi de la nappe

Aquifère crayeux affecté par des teneurs en nitrates élevées (dès l'origine) et dépassant la norme avec un NS haut

Ouvrage inspecté en bon état avec une craie peu fissurée ayant nécessité en 1976 la création de 3 drains horizontaux

Ouvrage équipé de 3 pompes de 20 m³/h pouvant fonctionner en simultané pour une DUP fixée à 50 m³/h

Ouvrage affecté d'une turbidité provenant des drains créés dans la craie lorsque 2 pompes sont en fonctionnement

Nettoyage possible des drains pour éradiquer le phénomène turbide (arrêt du forage pendant 2 semaines)

Réflexion à mener sur la problématique des nitrates et de la turbidité

Les grandes lignes de la réflexion

Au niveau de l'exploitation

Les observations et les constats

Prévoir de retendre le câble de la sonde automatique de niveau et de la corde de maintien des pompes

Prévoir la mise en place d'un capot de type Vigipirate sur la tête de puits

Vérifier les autorisations d'un groupe électrogène et d'une cuve enterrée dans le PPI (stockage interdit dans le PPR)

Ouvrage quasiment toujours en fonctionnement mais à débit réduit avec un niveau d'eau jamais constant

Fonctionnement en direct en maintenant la pression au réseau en fonction de la demande

Fonctionnement à débit réduit (4 – 8 – 12 – 20 m³/h) pour 127 m³/j et 200 m³/j en pointe

Chloration difficile à maîtriser pour des débits variables avec la canule se bouchant régulièrement (cristallisation)

Forte variabilité de la pression en cas d'utilisation de poteau incendie (chute de pression observée lors du diagnostic)

Absence de réservoir mais existence d'une défense incendie assurée par une bâche de 200 m³ dans le village

Réserve incendie limitée à un rayon de 400 m pouvant amener à faire fonctionner 2 ou 3 pompes (risques turbides)

Réflexion à mener sur le mode de d'exploitation et l'absence de stockage d'eau pour la distribution

Les grandes lignes de la réflexion

Au niveau de l'environnement

Les observations et les constats

Absence de protection naturelle au droit du site et dans les environs à vocation agricole

Bassin versant souterrain très étroit avec une crête piézométrique à moins d'1 km au Nord du site

Aquifère crayeux affecté par de fortes teneurs en nitrates liées aux fluctuations de la nappe de la craie

Impossibilité de maîtriser le flux nitraté affectant l'ouvrage sur toute la hauteur de craie captée et même à petit débit

Envisager la mise en place à titre expérimental de cultures raisonnées comme le bassin versant souterrain est petit

Réflexion à mener sur la problématique des nitrates

Nécessité d'obtenir une dérogation pour continuer à exploiter le forage avec recherche de solutions

Solutions possibles : Traitement des nitrates – Interconnexion avec eau de mélange - Recherche d'un autre site

Réflexion sur l'avenir de l'exploitation

4 problématiques mises en évidence

Observation d'une
turbidité élevée lors de
l'utilisation de 2
pompes en simultané

Absence de stockage
pour disposer d'une
autonomie suffisante
en cas d'incendie

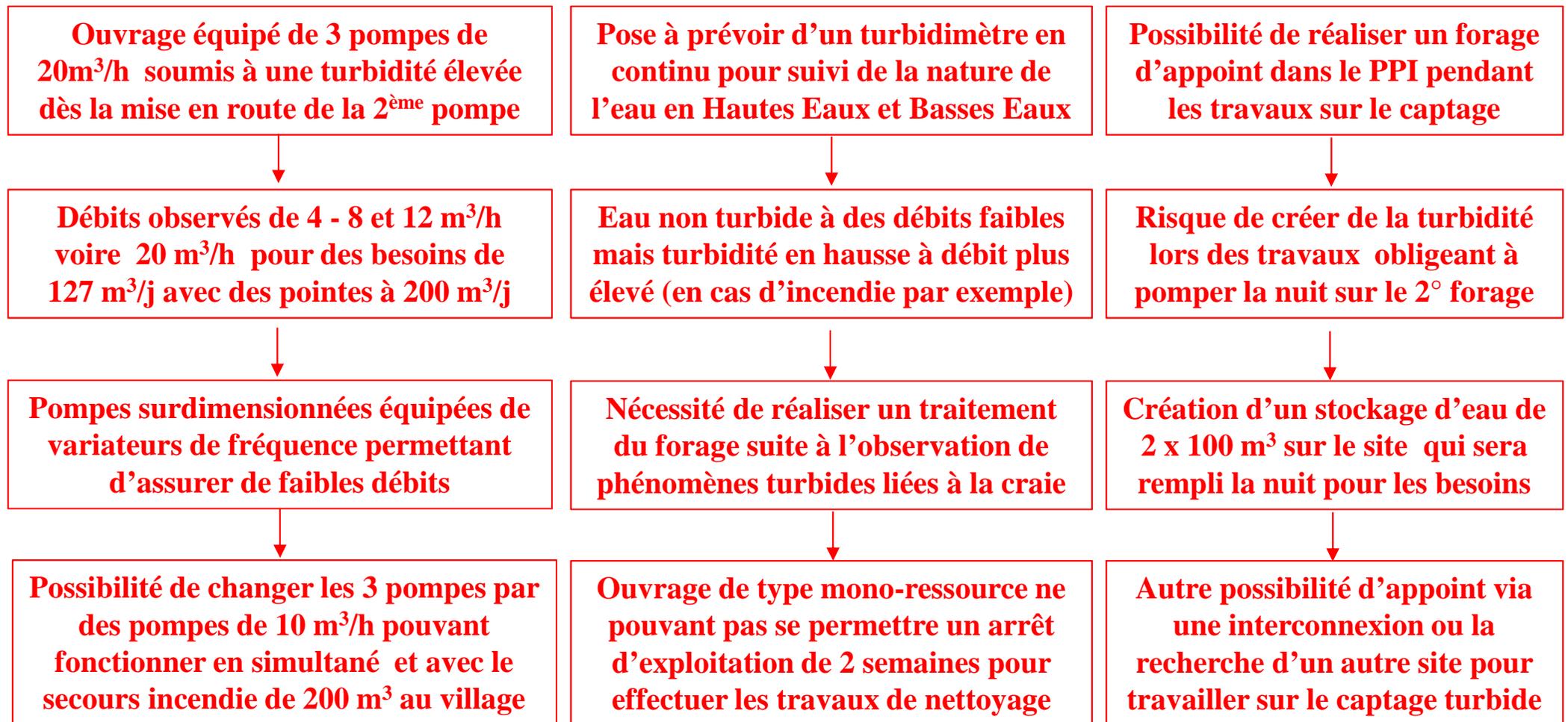
Distribution en direct
avec variateur de
fréquence pour
maintenir la pression

Teneurs en nitrates au
dessus de la norme
nécessitant une
dérogation

Les grandes lignes de la réflexion

Sur le plan de la problématique de turbidité

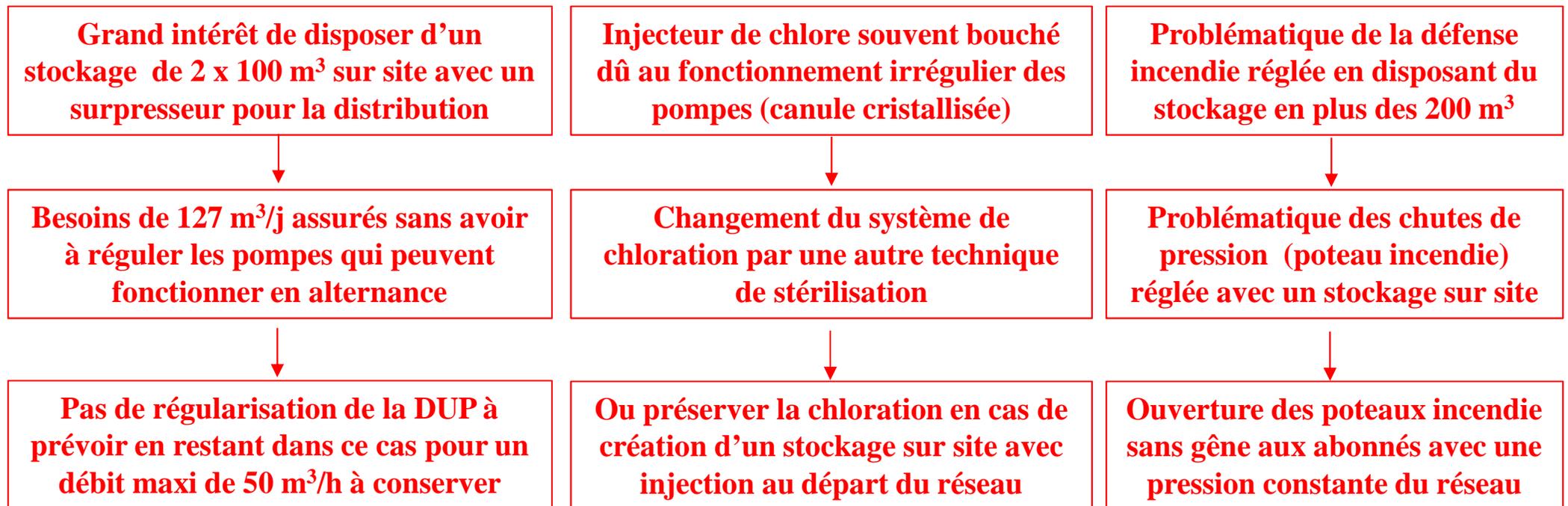
Les réflexions et les recommandations



Les grandes lignes de la réflexion

Sur le plan de l'absence de stockage et de refoulement en direct

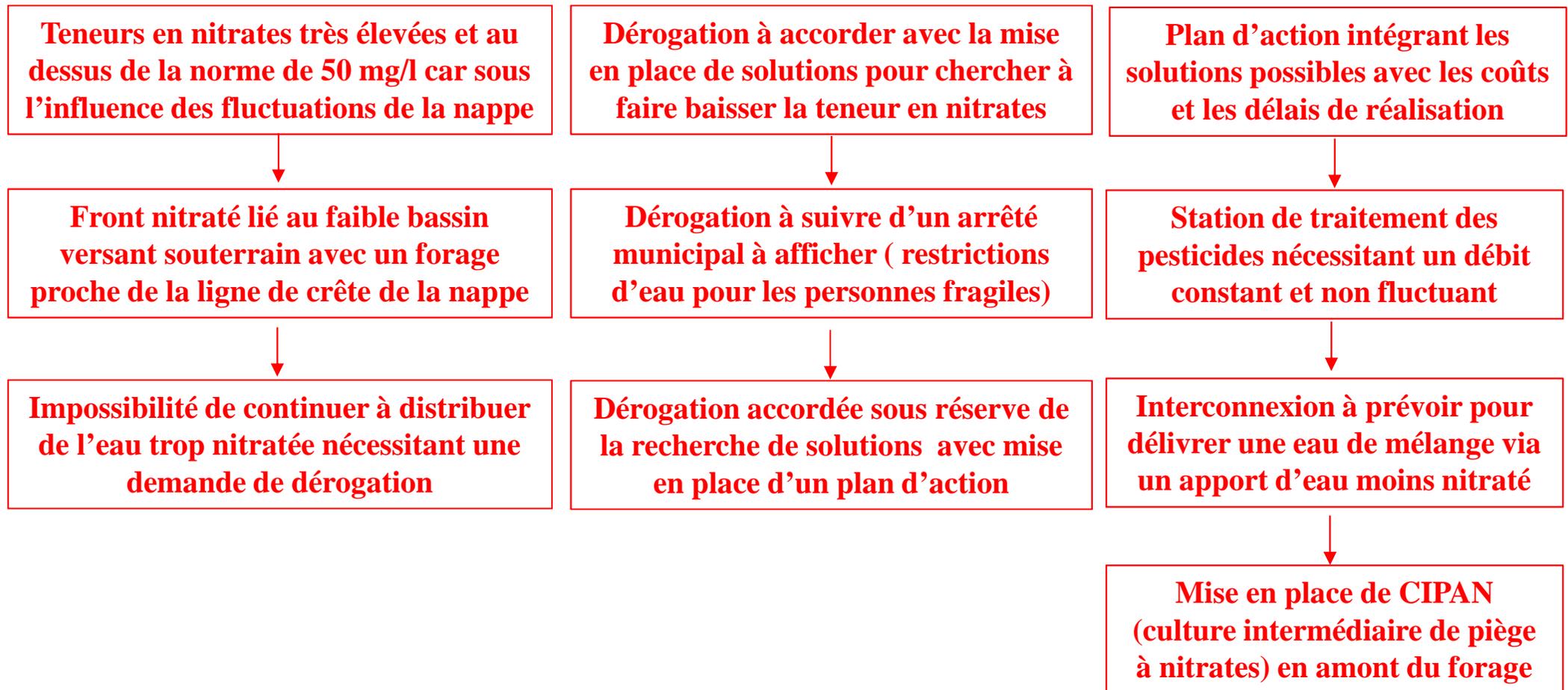
Les réflexions et les recommandations



Les grandes lignes de la réflexion

Sur le plan des nitrates et de l'environnement

Les réflexions et les recommandations



ASSAINISSEMENT – EAUX USÉES

L'ensemble du bourg de Wavignies est en assainissement autonome. La Communauté de Communes du Plateau Picard est chargée du contrôle des dispositifs d'assainissement mis en place par le biais du SPANC (contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités) et du contrôle du bon fonctionnement et du bon entretien des installations. En cas d'installation non conforme, la mise aux normes est demandée dans les 4 ans suivant le contrôle.

ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES

Le territoire communal est parcouru par des axes de ruissellements des eaux pluviales, en lien avec le fond de Vignes et la vallée Fumechon situés au sud-ouest du territoire. Aucun axe de ruissellement majeur ne traverse le secteur urbanisé de la commune : ces vallées sèches ne concernent en aucun cas le tissu bâti du bourg qui est situé sur un point haut du territoire par rapport aux vallées. Par ailleurs, l'atlas des risques majeurs de l'Oise n'identifie que des aléas faibles en ce qui concerne les risques de coulée de boue au sein du secteur aggloméré. Des aléas forts de coulées de boue ne sont recensés que dans le fond des Vignes et la vallée Fumechon.

Sur la commune, il n'existe pas de réseau souterrain d'évacuation des eaux pluviales en zone urbaine. Les eaux de ruissellement sont évacuées par des fossés le long des rues et chemins existants et par infiltration naturelle des eaux à la parcelle.

Les espaces cultivés et les espaces naturels plantés autour de la trame bâtie, qui jouent un rôle important dans la régulation des eaux de ruissellement, sont préservés par un classement en zone naturelle, agricole, ou naturelle de jardin du PLU. En outre, les dispositions réglementaires du PLU prévoient la gestion à la parcelle des eaux pluviales, au moins pour les constructions nouvelles, à travers des dispositions réglementaires adaptées (à l'article 4 et à l'article 13 de chaque zone), imposant notamment au moins 35% d'emprise de pleine terre pour chaque terrain aménagé en zone urbaine et à urbaniser.

Par ailleurs, la commune prévoit l'aménagement de deux nouveaux bassins de rétention au sud de la rue Douce et au sud de la rue du Sacq (emplacements réservés n°2 et 6) de façon à infiltrer les eaux de ruissellement en provenance du tissu bâti avant ruissellement vers le fond des Vignes. Cette disposition permettra de limiter les risques de coulées de boues en aval de Wavignies, et de traiter les eaux de ruissellement en amont des territoires situés en contre-bas.

DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte des déchets ménagers est une compétence de la Communauté de Communes du Plateau Picard qui adhère au SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise). Le SMDO exerce la compétence traitement des déchets ménagers en complément des opérations de collecte effectuées par les collectivités adhérentes.

Les ordures ménagères sont ramassées dans des bacs fournis par le Plateau Picard le mercredi, et les déchets verts sont ramassés le mardi de mi-avril à fin octobre (à l'exception du mois d'août). Les métaux, plastiques, papiers, et cartons peuvent être déposés dans l'un des points d'apport volontaire répartis dans le village. La collecte des encombrants s'effectue par la recyclerie directement à la déchetterie, ou sur rendez-vous pour les personnes ne pouvant se déplacer ou les transporter elles-mêmes.

Du tri des emballages au compostage des déchets verts, en passant par l'articulation d'un réseau de déchetteries, les collectivités regroupées au sein du SMDO ont décidé d'inscrire leur action dans la voie du recyclage maximal et d'assurer le traitement des déchets ménagers dans les meilleures conditions économiques et environnementales. Dans ce cadre, le SMDO étudie, propose et met en oeuvre des projets de traitement.

Les habitants de la communauté de communes disposent sur le territoire d'un réseau de 4 déchetteries (Bulles, La Neuville Roy, Maignelay-Montigny et St Just en Chaussée) et d'un accès à une cinquième déchetterie hors de la Communauté de Communes du Plateau Picard (Ansauvillers). Chaque habitant habite ainsi à moins de 10 Km d'un de ces équipements. La déchetterie rattachée au Plateau Picard la plus proche est celle de Saint-Just-en-Chaussée.

Le projet communal prévoit une amélioration de la circulation des engins de ramassage des déchets ménagers une meilleure gestion du stationnement grâce aux bouclages viaires envisagés dans le cadre de l'aménagement des secteurs à enjeu de la rue du Tortillard et rue Jean-Pierre Braine, prolongeant les voiries en impasse actuellement. Par ailleurs, l'aménagement du secteur à l'angle de la rue Gorelier et de la rue Mathias prévoit l'élargissement de la voirie (emplacement réservé n°4) et la possibilité de mettre en place un sens de circulation. Ces dispositions faciliteront la circulation des véhicules de ramassage des ordures en améliorant les circulations.

La gestion du stationnement sur les parcelles et dans les secteurs à enjeu d'aménagement, pour lesquels les orientations d'aménagement et de programmation imposent la création de stationnement à aménager en dehors de la voirie, permettra également de faciliter le ramassage des déchets ménager en évitant le report du stationnement sur l'emprise publique.



PLAN LOCAL D'URBANISME

12U17

Rendu exécutoire
le



PLANS RÉSEAU EAU POTABLE

Date d'origine :

Mai 2019

5b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 13 Mai 2019

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : nicolas.thimonier @arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



PLAN DU RESEAU
D'EAU POTABLE

